



Syndicat de l'enseignement  
de la région  
de Vaudreuil

2239, chemin Sainte-Angélique  
Saint-Lazare (Québec)  
J7T 2H5

Téléphone : 450 455-6651  
Télécopieur : 450 455-0083  
Courriel : [presidence@servaudreuil.net](mailto:presidence@servaudreuil.net)  
Site Web : [servaudreuil.net](http://servaudreuil.net)



## Mot de la présidente

Martin,

C'est avec beaucoup d'émotion que nous avons reçu ta démission au poste de membre siégeant à l'exécutif, poste que tu occupais depuis l'année scolaire 2010-2011.

Je me souviens de ta première année comme délégué syndical de l'école Léopold-Carrière en 2009-2010. J'étais vraiment heureuse de te retrouver au syndicat puisque tu étais mon collègue à l'école de Les Coteaux. Je savais que tu apporterais beaucoup à l'organisation, car je connaissais les convictions et les valeurs de justice, d'équité et d'égalité qui t'habitent depuis toujours. Je ne m'étais pas trompée.



Même si tu n'étais pas le plus volubile, quand tu apportais tes idées, elles étaient pertinentes et elles ont largement contribué à la défense de la profession enseignante, à faire grandir notre syndicat et à représenter les enseignantes et enseignants du SERV.

Ton implication a été exemplaire. Tu étais de toutes les manifestations. Tu t'impliquais à plusieurs comités. Tu ne ratais pas les occasions de participer à des formations, des réseaux et des instances de la FSE ou la CSQ.



En mon nom, en celui des membres de l'exécutif, des personnes déléguées et des membres que tu as représentés :

Merci!



Véronique Lefebvre,  
présidente

### DANS CE NUMÉRO :

➤ <b>CNCPS</b>	<b>2</b>	➤ <b>Excédent d'effectifs</b>	<b>6</b>
➤ <b>Assurance collective - couverture des fournitures diabétiques</b>	<b>2</b>	➤ <b>Loto-voyage - Fondation Monique Fitz-Back</b>	<b>6</b>
➤ <b>Assurance collective - enseignants sous contrat</b>	<b>3</b>	➤ <b>Journée pour funérailles</b>	<b>7</b>
➤ <b>Assurances La Personnelle</b>	<b>3</b>	➤ <b>Ordre professionnel : le cas de l'Ontario</b>	<b>7</b>
➤ <b>Caisse de l'Éducation</b>	<b>4</b>	➤ <b>Mesures de différenciation réalisées en classe pour soutenir les apprentissages</b>	<b>8</b>
➤ <b>L'école fourre-tout</b>	<b>5</b>		



COALITION NATIONALE CONTRE LES PUBLICITÉS SEXISTES

## Qu'est-ce que c'est au juste?

La Coalition nationale contre les publicités sexistes (CNCPS) est un organisme sans but lucratif qui a été mis sur pied dans le but d'éliminer les publicités sexistes en les dénonçant et en exigeant leur retrait.

Initiative de la Centrale des syndicats du Québec (CSQ), plusieurs groupes se joignent à elle très rapidement, toutes et tous se mobilisent pour faire la promotion d'un monde égalitaire. En tant que force collective, formée d'individus, de groupes communautaires et syndicaux, elle invite à l'action citoyenne pour dénoncer le sexisme dans l'espace public.

LES PUBLICITÉS  
sexistes  
c'est **ASSEZ!**

Toute personne ou tout organisme qui adhère aux valeurs d'égalité, qui croit que le respect de l'intégrité et de la dignité des personnes est primordial dans les pratiques publicitaires. Pour un monde sans sexisme...

**RIPOSTONS ENSEMBLE !**

[www.cncps.org](http://www.cncps.org)

Amélie Lapointe  
Responsable du comité de la condition des femmes



## INFORMATION IMPORTANTE SUR LA COUVERTURE DES FOURNITURES DIABÉTIQUES

### Modification de la couverture des fournitures diabétiques au 1<sup>er</sup> avril 2018



#### BANDELETTES POUR LA PRISE DE GLYCÉMIE

La Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ) a modifié la couverture des bandelettes pour la prise de glycémie. Ce changement limite le nombre de bandelettes remboursables annuellement en fonction de la condition médicale ou du médicament antidiabétique utilisé par un patient.

Afin d'assurer une saine gestion et la pérennité des régimes d'assurance collective de ses clients, SSQ Assurance a décidé de s'inspirer de la position adoptée par la RAMQ. Ainsi, nous limiterons le nombre maximal de bandelettes pour la prise de glycémie selon les principes suivants :



- Remboursement de 600 bandelettes par assuré, par période de 12 mois;
- Remboursement de 3 000 bandelettes par assuré qui réclame de l'insuline, par période de 12 mois;
- Remboursement de 3 000 bandelettes pour les femmes enceintes avec diabète de grossesse, par période de 12 mois (nécessite un formulaire d'autorisation préalable).

#### SYSTÈMES FLASH DE SURVEILLANCE DE GLUCOSE (DE TYPE FREESTYLE LIBRE)



Avec la récente mise en marché de systèmes Flash de surveillance du glucose qui utilisent des capteurs plutôt que des bandelettes, nous avons également revu notre offre de services afin de mieux servir notre clientèle diabétique. Ainsi, SSQ Assurance gèrera les **nouvelles demandes de systèmes Flash de surveillance du glucose** selon les principes suivants :

- **Remboursement d'un lecteur de glycémie par assuré**, selon les dispositions contractuelles et les frais raisonnables (nécessite le formulaire d'autorisation préalable pour les capteurs);
- **Remboursement de 26 capteurs par assuré**, par période de 12 mois, soit un capteur tous les 14 jours pour les demandes approuvées aux assurés diabétiques traités à l'insuline dont la condition médicale nécessite la prise de glycémie 4 fois par jour ou plus (nécessite un formulaire d'autorisation préalable).

Veuillez noter que ces changements sont en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> avril 2018.

**Vous souhaitez en savoir plus? Lisez notre [foire aux questions!](#)**



## Dossier assurance

### Enseignantes et enseignants sous contrat (temps partiel)

#### Trois scénarios possibles par rapport aux protections d'assurance à la fin d'une année scolaire



**Principe de base** : Lors d'une fin de contrat, la personne adhérente doit choisir l'une des deux options suivantes :

- a) conserver l'ensemble des régimes détenus avant la fin du contrat;
- b) conserver le régime d'assurance maladie (accès à *Maladie 1* seulement).

Pour l'enseignante ou l'enseignant qui est assuré au moins une journée au cours du mois de mai ou de juin et qui cesse d'être une personne employée en mai, en juin, en juillet ou en août, le choix effectué s'applique pour une durée de 120 jours à partir du 1<sup>er</sup> septembre.

Si cette personne signe un nouveau contrat, la date de prise d'effet de celui-ci détermine la date du début de la protection et le prélèvement des primes afférentes.

#### Trois situations possibles

1. Nouveau contrat prenant effet au cours des trois premières périodes de paye de l'année scolaire :

- Protections et primes rétroactives à la date du début de l'année scolaire;
- Mêmes protections que celles détenues à la fin de l'année scolaire précédente;
- Pas considérée comme une nouvelle personne employée.

2. Nouveau contrat prenant effet au-delà des trois premières périodes de paye de l'année scolaire, mais à l'intérieur de la période de 120 jours de maintien de protections :

#### Deux possibilités selon le choix déjà effectué relativement aux protections, soit :

- 1) avoir conservé l'ensemble des régimes détenus avant la fin du contrat;
- 2) avoir conservé le régime d'assurance *Maladie 1* seulement.

#### Conséquences :



- Si la personne a conservé l'ensemble des régimes qu'elle détenait, le prélèvement des primes ne débutera qu'à compter de la fin de la période de 120 jours.
- Si la personne a conservé seulement le régime maladie (accès à *Maladie 1* seulement), le prélèvement des primes débutera dès son retour au travail et SSQ remboursera la prime du régime d'assurance *Maladie 1* déjà payée, soit celle pour la période débutant à la date de retour au travail et se terminant à la fin de la période de 120 jours.

3. Nouveau contrat prenant effet au-delà de la période de 120 jours de maintien de protections :

- La personne est considérée comme une nouvelle personne employée aux fins d'admissibilité aux régimes d'assurance (peut adhérer à *Maladie 1*, 2 ou 3 sans preuve d'assurabilité).

Pour de plus amples informations, veuillez communiquer avec Amélie Lapointe au SERV.



[www.lapersonnelle.com](http://www.lapersonnelle.com)

La Personnelle

**Tarifs de groupe exclusifs.**  
**Exclusivement pour vous.**



## Assemblée générale et assemblée d'élections

Vous êtes convoqués à l'assemblée générale et l'assemblée d'élection du Syndicat de l'enseignement de la région de Vaudreuil (SERV) qui aura lieu le mercredi 30 mai 2018 à 16 h au centre Multisports situé au 3093, boulevard de la Gare à Vaudreuil-Dorion.

La première partie sera consacrée aux statuts du SERV et la deuxième partie aux élections du comité exécutif du SERV. Nous vous attendons en grand nombre!

Véronique Lefebvre, présidente

# Le personnel de l'éducation a sa propre institution financière!



Rejoignez la grande famille de l'éducation.



**Desjardins**  
Caisse de l'Éducation



Votre passion,  
notre vocation

514 351-7295 ou 1 877 442-3382

[www.caisseeducation.ca](http://www.caisseeducation.ca)

## Opération carte postale *L'école fourre-tout, j'en ai mon voyage* au ministre de l'Éducation

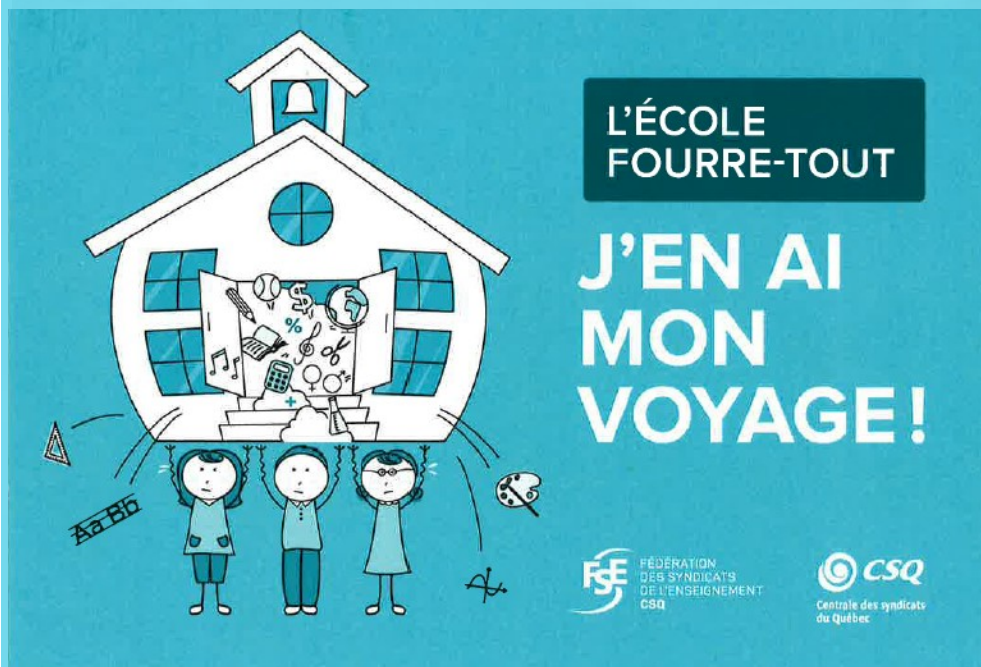
### SIGNIFIONS NOTRE RAS-LE-BOL GÉNÉRAL DE L'ÉCOLE FOURRE-TOU

Chères enseignantes, chers enseignants,

Vous recevrez sous peu une carte postale *L'école fourre-tout—J'en ai mon voyage!* Cette carte postale au ministre dénonce que c'est encore aux enseignantes et enseignants qu'incombent l'élaboration du matériel et la dispensation des contenus prescrits par le ministre, sans aucune vision globale. Les enseignantes et enseignants en ont ras le bol de l'école fourre-tout. La cour est pleine, il ne faut pas en rajouter!

Nous vous prions de signer la carte postale *L'école fourre-tout* et la retourner au bureau syndical du SERV par courrier interne **avant le 14 mai 2018**.

Véronique Lefebvre, présidente



Monsieur le Ministre,

L'introduction tous azimuts  
de nouveaux contenus, ça suffit!

Civisme, intimidation et violence, orientation  
scolaire et professionnelle, éducation à la  
sexualité... Tout cela est balayé dans la cour  
du personnel enseignant!

Et maintenant, qu'est-ce qu'on enlève?  
La grille-matières n'est pas élastique.

Assez, c'est assez!

Il est temps de doter le Québec  
d'une vision globale en éducation.

Signature : \_\_\_\_\_



Sébastien Proulx  
Ministre de l'Éducation  
2505, boulevard Laurier,  
Bureau 260  
Québec (Québec) G1V 2L2

## En excédent d'effectifs dans votre école?

Concernant les excédents d'effectifs dans votre école, les règles suivantes s'appliquent :

1. La liste des besoins par discipline est affichée dans l'école au plus tard le 7 mai (entente locale 5-3.17 D).
2. Chaque enseignante et enseignant en excédent d'effectifs en est informé par écrit (conservez la lettre et l'enveloppe).

Les enseignantes et enseignants en excédent doivent **choisir** :

SOIT : d'être affectée ou affecté dans leur école, dans une discipline pour laquelle elles ou ils répondent aux critères de capacité (convention nationale 5-3.13) dans laquelle il y a un ou des besoins.



- Vous consultez la liste des besoins par discipline **affichée** dans l'école.  
Ex. : S'il y a un besoin au préscolaire et que vous êtes en excédent d'effectifs au primaire, vous pouvez choisir d'être affecté au préscolaire.
- La direction n'a pas à « offrir » un poste;
- C'est à l'enseignante ou à l'enseignant de **choisir**, si elle ou il le désire, quel besoin elle ou il souhaite combler, sous réserve du critère de capacité (clause 5-3.13 de la convention nationale).

SOIT : d'être versée ou versé au bassin d'affectation-mutation au niveau de la commission scolaire.  
**(C'est ce qui arrive dans la plupart des cas.)**

Lors de la séance d'affectation-mutation, quand plus d'une candidate ou d'un candidat répondent à l'un des trois (3) critères de capacité, le choix s'effectue par ordre d'ancienneté. Quand aucune candidate ou aucun candidat ne répond aux trois (3) critères de capacité, le choix se fait par ordre d'ancienneté parmi les candidates et candidats reconnus capables par la commission scolaire.

Véronique Lefebvre, présidente

## Loto-voyages - Fondation Monique Fitz-Back



La Fondation Monique-Fitz-Back pour l'éducation au développement durable est **partenaire de la CSQ depuis 2006**. La Fondation est particulièrement active pour soutenir le développement du réseau des Établissements verts Brundtland (EVB-CSQ). **En 2017, ce sont près de 67 000 \$ que la Fondation a remis au réseau EVB** au niveau national ou directement dans les établissements.

Cette performance, ce sont tous les partenaires, amis et amis de la Fondation, ainsi que vous, les syndicats affiliés de la CSQ qui le permettent. En nous offrant des dons ou en participant à nos activités de collecte de fonds, **vous nous permettez de poursuivre notre mission** et de développer une jeunesse plus engagée, plus solidaire, plus pacifique, plus soucieuse de son environnement et de sa santé. Pour de plus amples informations, veuillez visiter la page web de la Fondation Monique Fitz-Back à l'adresse suivante : [www.fondationmf.ca/collecte-de-fonds/loto-voyages](http://www.fondationmf.ca/collecte-de-fonds/loto-voyages).



## Belle victoire!

Une journée qui peut être conservée afin de l'utiliser à l'occasion de funérailles



Les congés pour décès permettent de conserver une journée pour les funérailles ou la mise en terre. Nous prétendions que le terme à l'occasion des funérailles ou de la mise en terre permettait de s'absenter non pas seulement pour la journée des funérailles, mais aussi, au choix de l'enseignante ou de l'enseignant, pour une journée liée aux funérailles, par exemple, pour l'exposition du corps du défunt ou encore pour offrir les condoléances à la famille.

L'arbitre Martin Racine adhère aux arguments du Syndicat de l'enseignement de la région de la Mitis dans une sentence arbitrale rendue le 24 octobre 2017.

La situation est maintenant claire, le terme « à l'occasion des funérailles » ne veut pas dire uniquement la journée des funérailles comme le prétendaient certaines commissions scolaires.

Nous accueillons cette décision avec beaucoup d'enthousiasme. Les membres qui désirent, par exemple, s'absenter le vendredi, lorsque la cérémonie soulignant les funérailles se tient le samedi, pour offrir ou recevoir les condoléances ou encore pour participer à des événements liés aux funérailles pourront le faire sans perte de traitement.

## Ordre professionnel : le cas de l'Ontario

Les 1<sup>er</sup> et 2 février derniers, deux membres du Comité des jeunes du Syndicat de l'enseignement de la région de Vaudreuil ont participé au Réseau des jeunes de la CSQ, à Mont Saint-Hilaire. Carolanne Gagnon-Lambert et Isabelle Mailhot ont assisté à diverses conférences.



Claudine Laporte, représentante de l'Association des enseignantes et enseignants franco-ontariens (AEFO), a dressé un bilan de l'instauration de l'Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario (OEEO).

Selon madame Laporte, la mise en place de l'Ordre en 1997 n'a eu aucun impact positif sur la rémunération des enseignants ni sur la perception du public quant à la profession. Sans compter l'imposition d'une cotisation annuelle obligatoire de 150 \$.

Elle a aussi expliqué qu'un enseignant qui commet une faute professionnelle s'expose à une réprimande ou à une sanction de sa direction d'école, tel que stipulé dans la convention collective (comme c'est le cas ici, au Québec).

La direction est par la suite mentionner cette « faute » à l'Ordre. Après de longues

procédures administratives qui peuvent souvent durer jusqu'à deux ans, l'Ordre convoquera l'enseignant « fautif » devant un comité de discipline qui peut imposer une seconde réprimande ou sanction.

L'avis d'audience est aussi publié sur le site Internet de l'Ordre et n'importe qui peut lire en détail les fautes reprochées à l'enseignant, avant même que ce dernier ait pu s'expliquer devant le comité de discipline.

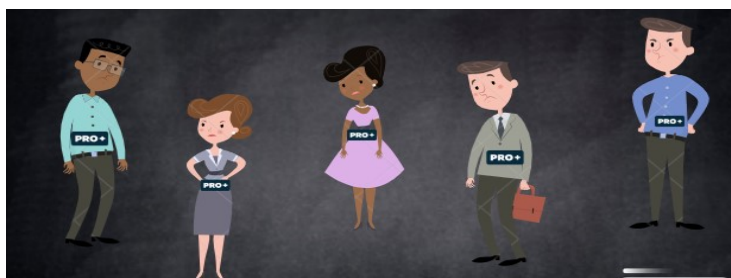
Bref, même si les défenseurs de l'instauration d'un ordre professionnel enseignant utilisent la valorisation de la profession comme argument, la présentation de madame Laporte démontre bien qu'il s'agit là d'une fausse bonne idée, qui a pour principale conséquence d'alourdir considérablement le travail des enseignants, en plus de les rendre particulièrement vulnérables.

Visionnez la capsule vidéo du comité des jeunes à ce sujet sur le site Web du SERV à :

[servaudreuil.net/dossiers/precarite](http://servaudreuil.net/dossiers/precarite)

L'exécutif syndical tient à remercier Carolanne et Isabelle pour leur implication au comité des jeunes.

Véronique Lefebvre  
Présidente



# Mesures de différenciation réalisées en classe pour soutenir les apprentissages

## Grille à remplir : obligatoire ou pas ?

Depuis le début de l'année scolaire, nous recevons plusieurs appels concernant l'obligation ou non de remplir la grille des mesures de différenciation réalisées en classe pour soutenir les apprentissages. Cette grille vous a probablement été présentée en début d'année scolaire ou lors d'une discussion de cas d'élève avec votre direction.

**Cette grille se veut un outil parmi tant d'autres. Elle n'est pas un plan d'action préalable au plan d'intervention et elle ne remplace pas le plan d'intervention.** Sachez que dans la convention collective, on ne fait aucune mention du plan d'action. Cette façon d'exiger la « grille de mesure de soutien – différenciation » contourne la convention collective. Nous sommes d'avis qu'il pourrait y avoir des dérives si cette grille est exigée et que les demandes de services prévues à 8-9.07 soient ainsi repoussées.

Cette grille n'est pas un document officiel entre la commission scolaire et le syndicat. Il n'est pas nécessaire qu'elle soit signée par le parent, un professionnel, l'enseignant-orthopédagogue, la direction ni par l'enseignant. C'est un outil sous forme d'aide-mémoire que vous pouvez utiliser à votre convenance pour les mesures à apporter avant de remplir une demande de service.

Mesures de différenciation réalisées en classe pour soutenir les apprentissages			
Nom de l'élève :	Matériel	Espace	Favoriser l'attention
Offrir :	<ul style="list-style-type: none"> <li>un modèle</li> <li>un aide-mémoire</li> <li>un procédurier</li> <li>divers types de grilles</li> <li>Calculatrice (Ex : résolution de problème)</li> <li>des documents aérés</li> <li>du matériel de manipulation</li> <li>des supports structurants</li> <li>du matériel concret</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Référentiel visuel bâti avec l'élève</li> <li>Tâche à réaliser au tableau</li> <li>Proximité d'un adulte ou d'un pair modèle</li> <li>Éloignement des sources de stimulation</li> <li>Soutien régulier (hebdomadaire, journalier) à l'organisation</li> <li>Espace de travail délimité par un soutien visuel</li> <li>Capter le regard</li> <li>Indications dans les marges</li> <li>Faire ressortir les informations à retenir</li> <li>Positions de travail adaptées ex : plan de travail incliné</li> <li>Maintenir seulement le matériel nécessaire sur le bureau</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Utiliser le prénom de l'élève ou son matériel pour expliquer la tâche</li> <li>Code non verbal pour communiquer avec l'élève</li> <li>Feuille d'auto-évaluation sur son niveau d'attention</li> <li>Isoloir portatif en carton pour certaines tâches</li> <li>Douce musique de fond pour certaines activités</li> <li>Réduction du bruit ambiant (balles de tennis pour pattes de chaises, tapisser au début du cours)</li> <li>Alternance : périodes de travail exigeantes et plus faciles, immobilité et mouvement</li> <li>Renforcement positif pour souligner les efforts</li> <li>Consignes courtes, précises, claires et écrites</li> <li>Développement du discours (résumer, donner l'exemple)</li> <li>Encourager l'élève à demander de l'aide quand il n'a pas compris</li> <li>Lieu de travail plus calme avec surveillance à l'extérieur de la classe</li> <li>Indiquer à l'élève nos attentes et nos exigences pour une position d'écoute active</li> </ul>
Permettre :	<ul style="list-style-type: none"> <li>l'ordinateur</li> <li>WordQ : Rétroaction vocale pour la lecture EXIGE UN PI</li> <li>WordQ : Prédicteur de mots pour l'écriture EXIGE UN PI</li> <li>les brouillons dans les oreilles ou casque anti-bruit</li> <li>des écouteurs</li> <li>Paravent</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Horaires personnalisés</li> <li>Outil pour gérer le temps : (Time Timer, sablier, ...)</li> <li>Donner 1/3 de temps supplémentaire EXIGE UN PI</li> <li>Tâches de courte durée</li> <li>Repartition de tâche en plusieurs séquences</li> <li>Fixer un temps déterminé pour réaliser une tâche</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Éviter les retraits pendant les récréations</li> <li>Délimiter l'espace autour du pupitre par un ruban gommé</li> <li>Donner des responsabilités permettant à l'élève de bouger (passer les feuilles, aller au secrétariat, etc.)</li> <li>Demander à l'élève de venir montrer chaque partie d'un travail complété</li> <li>Prévoir des pauses avec activités de détente</li> <li>Placer l'élève à un endroit stratégique</li> <li>Multipier les encouragements et renforçateurs concrets</li> <li>Permettre de travailler debout ou à un autre endroit quand c'est possible</li> <li>Permettre la manipulation d'une balle anti-stress</li> <li>Permettre l'utilisation d'un lézard ou de poids apaisants</li> </ul>
Développer l'estime de soi	<ul style="list-style-type: none"> <li>Miser dès le départ sur les forces de l'élève et le valoriser</li> <li>Informier fréquemment les parents et l'élève de ses réussites</li> <li>Augmenter le nombre de réussites en limitant les objectifs à atteindre</li> <li>Tenir un cahier de communication entre l'élève et l'enseignant soulignant les bons coups de l'élève</li> <li>Donner des responsabilités à l'élève qu'il pourra assumer</li> <li>Récompenses et privilèges rapprochés pour l'aider à prendre conscience de ses progrès</li> <li>Rapport deux pour un : deux bons commentaires pour un aspect à améliorer</li> <li>Établir un lien de confiance avec un tuteur ou autre personne significative</li> <li>Être attentif à la situation de bouc émissaire</li> <li>Ne pas réagir à "Cela ne me dérange pas" ou "Je m'en fous"</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Panier coté sur le bureau (crayons, etc.)</li> <li>Fournir une liste à cocher</li> <li>Déterminer le nombre d'objets à gérer (gros cartable avec séparateurs)</li> <li>Liste de vérification des tâches à cocher</li> <li>Routines bien établies</li> <li>Gérer l'agenda par l'adulte (ex : coller feuille de devoirs)</li> <li>Papier quadrillé pour aligner les chiffres</li> <li>Papier ligné large interligne</li> <li>Faire nettoyer le casier régulièrement</li> <li>Faire inscrire le nom de l'élève sur les items (crayons, etc.)</li> <li>Garder le matériel nécessaire dans le pupitre</li> <li>Établir un système de communication avec parents pour items manquants</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Limiter l'agitation</li> </ul>
Planification et organisation de la tâche	<ul style="list-style-type: none"> <li>Modéliser la tâche</li> <li>Débuter la tâche avec l'élève</li> <li>Effectuer une partie de la tâche avec l'élève</li> <li>Fournir une rétroaction immédiate</li> <li>Lire à haute voix le problème ou la consigne</li> <li>Indices verbaux, gestuels, images</li> <li>Explications supplémentaires</li> <li>Adopter les tâches :                         <ul style="list-style-type: none"> <li>Longueurs</li> <li>Complexité</li> <li>Échelonnées</li> <li>Exigences (pas en évaluation)</li> </ul> </li> <li>Donner une consigne à la fois</li> <li>Faire reformuler les étapes de réalisation de la tâche par l'élève</li> <li>Superviser étroitement le déroulement</li> <li>Proposer des tâches en lien avec les intérêts de l'élève</li> <li>Apporter un appui physique</li> <li>Enregistrer les réponses de l'élève</li> <li>Accepter le brouillon (ne pas demander de copier au propre)</li> <li>Permettre à l'élève d'utiliser un magnétophone (dictee)</li> <li>Justifier l'élève à un pair lui servant de guide</li> <li>Poser des questions ouvertes pour permettre à l'élève de valider sa compréhension</li> <li>Développer la métacognition en modifiant à voix haute les questions à se poser (apprendre à l'élève à se questionner, à se mettre en doute...)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Diminuer l'impulsivité</li> <li>Attacher des règles claires, simples</li> <li>Attacher les conséquences positives et négatives relatives à ces règles</li> <li>Encourager des retraits volontaires dans un coin spécifique pour se calmer</li> <li>Intéresser dès les premiers signes de désorganisation</li> <li>Modérer le langage intérieur (réfléchir à voix haute afin de fournir un modèle à l'élève) pour favoriser le développement de l'autocontrôle</li> <li>Ignorer le commentaire si l'élève ne lève pas la main pour parler</li> <li>Valoriser l'élève lorsqu'il lève la main en lui donnant le droit de parole</li> <li>Utiliser des codes non verbaux</li> <li>Superviser étroitement les transitions et encourager les bons comportements</li> <li>Aider l'élève à analyser et réfléchir lors d'un problème</li> <li>Imposer des conséquences immédiates et automatiques lorsqu'une règle prioritaire n'est pas respectée.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Autres</li> </ul>
		<ul style="list-style-type: none"> <li>Développer des habiletés sociales</li> <li>Mettre l'accent sur les comportements positifs affirmatifs en situation de conflit</li> <li>Réviser les règles avant de commencer une activité</li> <li>Réviser les conséquences rattachées à un refus de respecter les règles établies</li> <li>Structurer les activités pour prévenir la désorganisation</li> <li>Encourager l'élève à observer les autres pour comprendre les liens de causalité entre les actions et les conséquences</li> <li>Prendre le temps de faire un retour avec l'élève après un conflit</li> <li>Effectuer des jeux de rôles pour apprendre à réagir adéquatement en situation de conflit</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Signature de l'enseignant(e) _____</li> <li>Signature de la direction _____</li> <li>Signature de l'orthopédagogue _____</li> <li>Signature des parents _____</li> </ul>

Votre direction ne peut exiger que vous complétiez cette grille avant de remplir une demande de service ou une demande d'élaboration d'un plan d'intervention ni pour consigner les mesures de flexibilité, d'adaptation et de modification.

Au CGP du 23 novembre dernier, ce sujet a été discuté entre les deux parties. Extrait du compte-rendu : *Il a été convenu de rappeler aux directions que cet outil en est un parmi d'autres, suggéré pour consigner des données sur l'évolution de l'élève, la persistance de ses difficultés et les moyens mis en place*

*pour le soutenir, en termes de flexibilité, d'adaptation ou de modifications.*

Lors du CGP d'avril, nous avons réitéré l'importance de ne pas imposer cet outil aux enseignantes et aux enseignants.

Si vous ressentez de la pression à remplir cette grille, nous vous demandons de communiquer avec votre syndicat.

Amélie Lapointe  
Vice-présidente au secrétariat